

Certificat

Dalles à plots ou plaques rainurées pour plancher chauffant et rafraichissant

COSYDALLE P50F

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 13 en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **FINIMETAL**
157 avenue Charles Floquet cedex
F – 93158 Le Blanc Mesnil - FRANCE

Usine de **KNAUF INDUSTRIES**
Le Haut Montigné
F-35370 Torcé - FRANCE

le droit d'usage de la marque QB 13 pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus. Les exigences générales de la marque QB se substituent aux exigences générales de la marque CSTBat à compter du 1^{er} octobre 2015. En outre, jusqu'à la fin de période transitoire arrêtée suivant les modalités définies dans les exigences générales de la marque QB, le droit d'usage de la marque CSTBat est maintenu.



163-228

Décision de reconduction n° 580-163-228 du 27 avril 2018.

Cette décision se substitue à la décision n° 554-163-228 du 1^{er} septembre 2016.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Les résistances thermiques exprimées en (m².K)/W des dalles à plots sont données dans le tableau suivant en fonction de l'épaisseur nominale de la semelle

Épaisseur nominale de la semelle (mm)	24	56	69	80
Résistance thermique (m ² .K)/W)	0,75	1,70	2,10	2,40

Ce certificat comporte 3 pages.

Correspondant :

Laurent LUCAS
Courriel : laurent.lucas@cstb.fr
Tél. : 01 61 64 81 13

Classe de compressibilité
selon la norme NF DTU 52.10

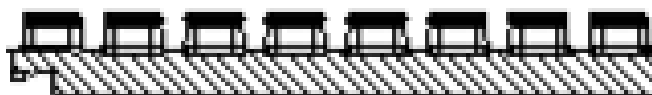
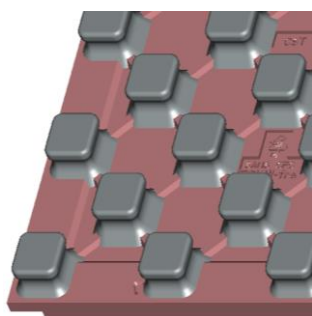
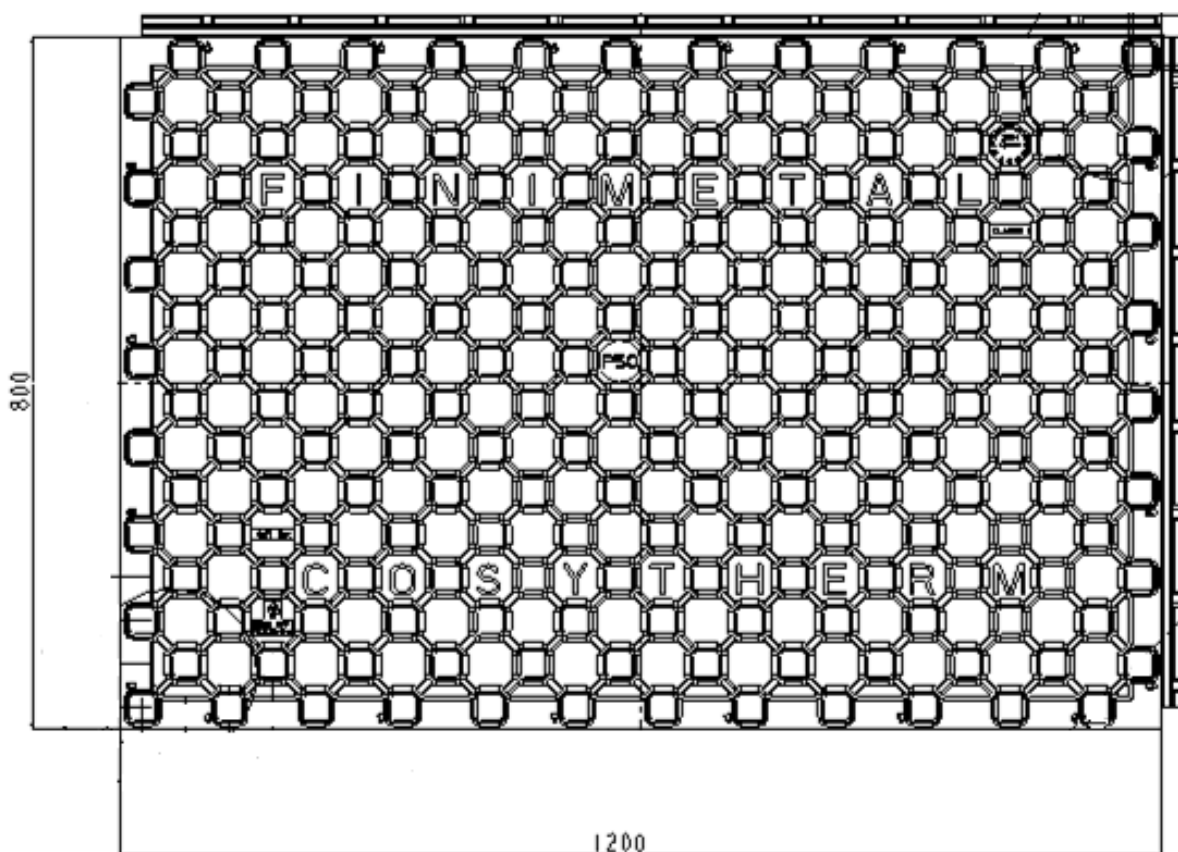
SC1 a₂ A Ch

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

Annexe du Certificat
Décision n °580-163-228 du 27 avril 2018

Géométrie des dalles



Annexe du Certificat

Décision n °580-163-228 du 27 avril 2018

Données environnementales et sanitaires

Le produit objet du présent certificat ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collective ou d'une déclaration d'impact environnemental.